

Etude du Notaire JENTGES
Chée de Bruxelles 118
1300 Wavre

Louvain-La-Neuve, le 23/04/2024

Concerne : ACP Parc des Princes -

Maître, Madame, Messieurs,

En réponse à votre demande portant sur la mise en vente / cession / donation / succession d'un appartement au sein de la copropriété **Parc des Princes, rue des Liniers**, nous vous communiquons les renseignements suivants.

- 1) **Fonds de roulement** au 31/12/2022 : 16.000,00 €
- 2) **Fonds de réserve** au 31/12/2022 : 133.278,92 €
- 3) **Montant des arriérés dus par le cédant au 1/5/2024** sur base des provisions pour charges.
Veuillez virer votre solde débiteur de _____ sur le compte de la copropriété :
GEBABEBB - BE80001397515877 (BNP Paris Fortis)
avec pour mention votre référence client : +++819/0357/88421+++

Le montant des arriérés que je vous indique en réponse à la présente est réalisé sur base des provisions et ne pourra être considéré comme définitif, quelles que soient les formules de réserve ou d'exonération que vous pourriez avoir indiqué dans votre demande.

- 4) **Montant des dépenses de conservation, ... :**
 - Remplacement des descentes eaux usées.
 - Remplacement des compteurs eau froide.
 - Remplacement alimentations eau froide.
 - Réparation béton corniche du 9 pour +/- 50.000 €
 - Mise en peinture ciels des terrasses.
- 5) **Frais liés à l'acquisition de parties communes** : néant.
- 6) **Dettes certaines de ACP** : néant.
- 7) **Procédure judiciaire en cours** :

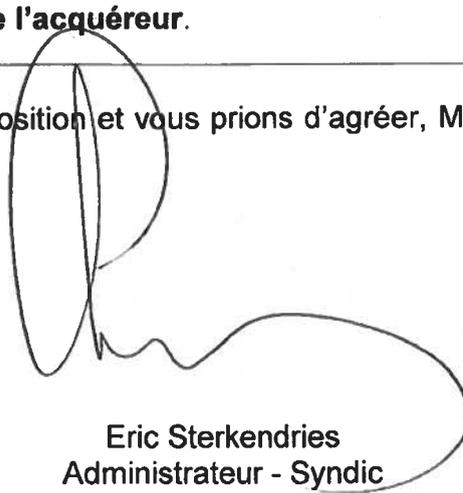
Le Conseil a reçu mandat pour s'opposer au projet d'urbanisation en face de la copropriété et portant sur l'édification de plus de 320 logements.
Enquête publique et pétition pour s'opposer en cours

- 8) **PV des 3 dernières années** : en annexes / transmis lors du compromis
- 9) **Décompte des charges des deux dernières années** : en annexes / transmis lors du compromis.
- 10) **Dernier Bilan approuvé, 31/12/2023** : en annexe / transmis lors du compromis
- 11) **DIU** : un DIU concernant les gardes corps a été rédigé 19/9/2005.
- 12) **Pas de cuve à mazout dans la copropriété.**
- 13) **AG deuxième 15 jours de mars.**
- 14) **Les AB, PEB partiels figurent en libre accès sur le web site.**
La fourniture de duplicatas seront tarifés 100 €

Pouvons-nous insister pour que vous nous fassiez part de la date officielle des actes dès que ceux-ci auront eu lieu de manière à ce que nous puissions en tenir compte en nos livres. De même, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer les coordonnées exactes des nouveaux propriétaires.

Nous insistons particulièrement pour être en possession de ces informations dans le mois qui suit la passation de l'acte. Tout décompte qui devrait être modifié suite à la transmission des informations au-delà de ce délai sera facturé 150 € à charge de l'acquéreur.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.



Eric Sterkendries
Administrateur - Syndic